



SEP 24 1979

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALEUN/SA COLLECTION  
CONSEIL  
DE SÉCURITÉDistr.  
GÉNÉRALE/A/34/505  
S/13546

20 septembre 1979

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-quatrième session

Point 51 de l'ordre du jour provisoire\*

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE

D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES

ISRAËLIENNES AFFECTANT LES

DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION

DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE

Trente-quatrième année

Lettre datée du 19 septembre 1979, adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention la dernière usurpation de terres arabes par les Israéliens sur la rive occidentale occupée du Jourdain. Au mépris des principes de la Charte des Nations Unies et en violation des principes de la quatrième Convention de Genève de 1949 1/, relative à la protection des personnes civiles en cas d'occupation, les autorités israéliennes ont exproprié au cours des derniers jours, sur la rive occidentale, des terres agricoles d'une superficie de 25 665 dunams pour y établir de nouvelles colonies israéliennes.

Cette zone s'étend de la ville de Jénin au nord jusqu'à l'extrême Sud de la rive occidentale occupée. Des boteurs israéliens ont détruit des récoltes arabes, déracinant des oliviers et démolissant les bâtiments existants afin de préparer le terrain pour des colonies illégales.

Les terres expropriées entre Jénin et Naplouse, où seraient établies deux colonies israéliennes, ont une superficie de 1 300 dunams. Deux villes arabes pâtiront bientôt de cette usurpation israélienne. Ce sont les villes de Beit Qan et d'Arraba.

Les autorités d'occupation israéliennes ont également exproprié 16 000 dunams de terres dans la région de Tulkarem dans le Wadi Qana, à côté de Deir Astia. Il s'agit de terres parmi les plus fertiles, où les oliviers et les arbres fruitiers poussent en abondance.

\* A/34/150.

1/ Organisation des Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 75, No 973, p. 287.

A/34/505

S/13546

Français

Page 2

Dans la région de Ramallah, les Israéliens ont exproprié 800 dunams de terres situées entre les villages arabes de Ain Yabroud et Silwad au nord de Ramallah.

C'est la région de Jérusalem qui a le plus pâti de l'usurpation par les Israéliens de propriétés privées et publiques. Les terres expropriées représentent une surface de 6 765 dunams qui appartenaient à des villageois arabes d'Anata, au nord-est de Jérusalem.

Dans la région de Bethléem ont été expropriées 400 dunams des terres qui appartenaient aux villageois de Hussan, au sud-ouest de Bethléem. Dans la région d'Hébron, les spoliateurs israéliens ont exproprié 800 dunams de terres qui appartenaient aux Arabes du village d'Ethna. On prévoit la construction d'une route large de 40 m qui passerait par la région d'Hébron, depuis la limite occidentale de la rive occidentale, et irait vers l'est jusqu'à la mer Morte.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire général, d'user de vos bons offices pour mettre fin aux pratiques inhumaines des autorités israéliennes sur la rive occidentale du Jourdain, notamment à Jérusalem.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 51 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Hazem NUSEIBEH

-----